

## DEC191766DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Aurélien Babarit, directeur de l'unité GDR3763 intitulée Energies marines renouvelables (EMR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017;

**Vu** la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante non exclusivement CNRS) et portant notamment création du GDR3763 intitulé Energies Marines Renouvelables (EMR), dont le directeur est M. Aurélien Babarit ;

**Vu** la décision DEC160626INSIS du 2 mai 2016 portant modification de la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante non exclusivement CNRS) ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Aurélien Babarit, directeur de l'unité GDR3763, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien Babarit, délégation de signature est donnée à M. Pierre Ferrant, professeur et Mme Anne Lagatu, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC161086DR17 du 18 mai 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 mai 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO